

## CHAPITRE 2

---

# L'ÉTAT CIVIL EN AFRIQUE : QUE PEUT-ON EN TIRER ?

Michel Garenne

Directeur de recherche à l'ORSTOM, chercheur au CEPED

et

Benjamin Zanou

Chercheur à l'Institut National de la Statistique de Côte d'Ivoire

### Introduction

L'état civil, l'enregistrement systématique des naissances, des décès et des changements d'état matrimonial, apparaît comme une nécessité pour un état moderne. L'état civil joue deux fonctions : une fonction administrative et une fonction statistique. La fonction administrative est de fournir les documents légaux prouvant l'existence des personnes et leur statut matrimonial. La fonction statistique est de permettre en comptabilisant les événements, de suivre l'évolution de la population et d'analyser celle de la fécondité, de la mortalité et de la nuptialité. C'est une source fondamentale de la statistique publique. Il est surprenant de constater qu'en cette fin du vingtième siècle, l'état civil ne fonctionne toujours pas correctement dans tous les pays du monde. Il reste particulièrement déficient en Afrique sub-saharienne.

Cette déficience comporte plusieurs aspects (Gendreau, 1993, chap. 4). Le premier a trait à la couverture géographique, la part du territoire couverte par l'état civil. En Afrique par exemple, il est courant que les zones rurales ne soient que très peu couvertes. Le second a trait à la complétude, la proportion d'événements déclarés à l'état civil dans une aire géographique où il fonctionne. En Afrique, même en milieu urbain où l'accès à l'état civil est aisé, il est fréquent d'observer une faible

complétude, surtout pour les mariages et les décès. À cela s'ajoute les problèmes concernant la qualité des informations enregistrées, en particulier l'âge et les caractéristiques socio-économiques. Enfin, la conservation des documents laisse souvent à désirer, ce qui nous prive de données historiques à long terme.

Le discours concernant l'état civil en Afrique est en général assez pessimiste, allant de désillusion en désillusion après l'enthousiasme des indépendances. Cependant il faut remarquer qu'il y a peu d'études scientifiques sur la couverture, la complétude et la qualité des systèmes en place. Certains systèmes d'état civil africains sont probablement assez bons, notamment en milieu urbain, mais ils sont méconnus et en général inexploités. L'absence d'exploitation des données existantes, même imparfaites, contribue largement au discrédit dont souffre le système. Pourtant, certains auteurs ont cru en l'état civil en Afrique et ont eu le courage de continuer à y travailler. C'est en particulier le cas de Michel François (1988, 1991, 1993).

Cet article passe brièvement en revue l'histoire de l'état civil en Afrique, résume certaines études de complétude et présente une étude de cas : le cas d'Abidjan 1973-1992, qui montre l'utilité que peut avoir l'état civil en Afrique, même dans son état actuel et malgré ces défauts.

## 1. Bref historique de l'état civil en Afrique

L'état civil a débuté en Europe par l'inscription des événements vitaux dans les registres paroissiaux. Cet enregistrement a d'abord été systématisé par l'église au concile de Trente. En France, le système a été officialisé par l'édit royal de Villers Cotterêt puis rendu universel et laïc par la loi républicaine de 1792 (Dugas de la Boissonny, 1988).

En Afrique, il y a peu d'exemples d'enregistrements systématiques pré-coloniaux. Les rares exceptions sont les registres arabo-musulmans de mariages (Maghreb et Soudan), et l'initiative d'une reine malgache, qui en 1878 publia un arrêté fondant un système d'état civil pour le pays (Andriamboahangy, 1973). Des registres paroissiaux ont aussi été mis en place par les missions dans certaines colonies (Lacombe, 1970 ; Benoit *et al.*, 1980), mais ils sont restés très sporadiques.

En Afrique de l'ouest francophone, une première loi a systématisé, en 1916, l'état civil des citoyens français. En 1930, le système a été étendu aux militaires et fonctionnaires coloniaux, puis, en 1954, à tous les résidents à proximité d'un centre d'état civil. Dès l'indépendance, la plupart des États ont adopté de nouveaux règlements prévoyant l'enregistrement systématique des événements de l'état civil sur l'ensemble de leur territoire national. Mais la complétude de l'enregistrement reste très

variable selon le pays ou la région. En particulier on observe souvent une grande disparité entre les zones urbaines et les zones rurales (Zanou, 1993).

Au début, cet effort des nouveaux États africains pour la généralisation des systèmes d'état civil ont été appuyés par l'aide bilatérale et par l'aide internationale, en particulier par le FNUAP. En Afrique francophone, après une phase de découragement, de nouveaux efforts (1986-1994) de sensibilisation, d'informatisation et de relance de l'état civil ont été déployés, à nouveau avec le soutien de l'aide internationale (France, Canada, FNUAP).

## 2. Études de complétude

Plusieurs études ont été conduites sur la complétude de l'état civil en Afrique sub-saharienne, principalement dans les grandes villes. Déjà en 1973, André Podlewski (*et al.*) présentait les résultats d'une enquête réalisée dans une vingtaine de pays comparant le nombre de décès déclarés à l'état civil au nombre de décès attendus sur la base d'estimation de la taille de la population et des taux de mortalité (tableau 1). Ces données ont été récemment complétées par Francis Gendreau (1993).

En complément à ce panorama, quelques études spécifiques, soit plus détaillées, soit plus récentes, méritent d'être évoquées un peu plus longuement.

### a) Pikine, Sénégal, 1967-1968

Pikine est une ville nouvelle située dans la presqu'île du Cap-Vert, une extension naturelle de Dakar, née dans les années 1950, peuplée d'environ 100.000 habitants en 1968, et qui en 1988 comptait déjà plus d'habitants que la ville de Dakar proprement dite. Une petite enquête démographique par sondage au 1/20 y a été réalisée en 1967-1968, sur environ 5000 personnes (Podlewski *et al.*, 1973 ; Ly, 1978). Cette enquête à passages répétés comportait un volet mortalité permettant d'enregistrer tous les décès d'une année. Parmi ces décès, 26 ont eu lieu à Pikine et auraient donc dû être enregistrés dans les centres d'état civil de Pikine. Des enquêteurs se rendirent dans les centres d'état civil pour en rechercher la trace dans les registres, avec la collaboration des familles et des secrétaires d'état civil. Effectivement, 25 décès sur les 26 ont été retrouvés dans les registres avec une concordance totale des dates. Le 26ème était un cas à problème, celui d'une femme de 85 ans. Il fut bien retrouvé dans le registre, mais les dates indiquées sur la tombe et dans les documents ne concordaient pas. Cependant la famille affirmait avoir fait la déclaration dans les règles. Cette étude suggère que l'état civil de Pikine était déjà à cette époque virtuellement complet, mais elle reste fondée sur un très petit échantillon.

**Tableau 1. Estimations de la complétude de l'enregistrement des décès en Afrique**

Taux de complétude (%)					
Au niveau national		En milieu urbain		En milieu rural	
Pays et date	%	Ville et date	%	Zone et date	%
Cameroun				Ngaoundere, 1965	16
Congo, 1969	29				
Côte d'Ivoire		Abidjan, 1975	50	Rural, 1970	21
		Abidjan, 1980	63		
		Abidjan, 1973-1983	66		
Gabon, 1970	19				
Ghana, 1974	22				
Kenya, 1970	34				
Kenya, 1979-1980	22				
Madagascar, 1970	51			Ambinanitelo, 1967	74
Madagascar, 1972	50				
Mali, 1987	15				
Niger, 1985, 1989	40				
Rwanda, 1971	26				
Rwanda, 1973	65				
Sénégal, 1973	23			Niakhar, 1961-1965	5
Zaïre		Urbain, 1970	26		

Sources : Podlewski *et al.* (1970), p. 169-178 ; Gendreau (1993), p. 70.

**b) Dakar, Sénégal, 1970-1971**

Une autre enquête à passages répétés, nationale celle-là, fut conduite peu après l'enquête de Pikine, en 1970-1971. Un sous-échantillon de cette enquête par sondage portait sur 48 des 1021 districts du Cap-Vert. Toutes les naissances et les décès des 12 mois couverts par l'enquête ont été saisis (Ly, 1978). Parmi les 436 décès observés à l'enquête, 415 avaient eu lieu au Cap Vert et auraient donc dû être enregistrés à l'état civil. Il ont été appariés avec les décès enregistrés à l'état civil. Cela s'est fait en plusieurs étapes. À la première étape, 271 décès (65,3 %) ont été retrouvés. Dans une deuxième étape, l'enquête complémentaire, le travail a été restreint aux 5 arrondissements les plus peuplés des 9 arrondissements du Cap Vert, où avaient eu lieu environ les 3/4 des décès : 311 sur 415. De ces 311 décès, 211 avaient été retrouvés dès la première confrontation, soit une proportion analogue (67,8 %) à celle de l'échantillon total. Lors de l'enquête complémentaire les enquêteurs sont retournés auprès des familles pour complément d'information. Parmi les 100 décès à vérifier, 18 concernaient des familles qui avaient "déguerpies" entre temps, 13 n'ont pu être recherchés pour des raisons diverses, 16 n'ont pas été retrouvés sur le terrain et 7 se sont avérés en fait avoir eu lieu hors du Cap-Vert. Des 46 décès restants, 10 purent être appariés et 36 restèrent non appariés, et sont donc susceptibles de n'avoir pas été enregistrés à l'état civil. Cependant, on ne sait pas si, d'après les familles, ces décès

avaient été déclarés ou non. On ne possède pas non plus de répartition par âge de ces décès. Cette enquête ayant été conduite assez longtemps après l'enquête à passages répétés, il est aussi possible qu'elle sous-estime la complétude de l'état civil. Disons qu'elle montre que l'état civil de Dakar enregistrerait déjà sans doute à cette époque, plus de 75 % des décès.

### **c) Pikine, Sénégal, 1983-1984**

Une étude plus récente compare la mortalité infantile et périnatale observée à l'état civil de Pikine en 1983-1984 avec l'estimation de la mortalité infantile tirée de l'enquête rétrospective par sondage conduite par Philippe Antoine en 1986, qui porte approximativement sur la même période (Salem *et al.*, 1991). La comparaison ne porte que sur les valeurs de la mortalité infantile calculées d'une part d'après l'enquête, d'autre part d'après l'état civil (naissances et décès enregistrés). Cependant, cette comparaison n'a pas pu être poussée jusqu'au bout, car les données collectées à l'état civil ne séparent pas les mort-nés des nés vivants. Le rapport des décès infantiles et des mort-nés aux naissances enregistrées à l'état civil est de 85 p. 1000, nettement supérieur au taux de mortalité infantile (naissances vivantes seulement) de 52 p. 1000 donné par l'enquête. Cependant, la différence peut tout à fait s'expliquer par l'inclusion des mort-nés dans le premier cas, car 42 % des décès relevés sur les registres sont des décès du premier jour ou des mort-nés. Si on admet que 92 % des décès de 0 jour peuvent être des mort-nés, ce qui est vraisemblable, les deux évaluations sont équivalentes.

### **d) Saint-Louis, Sénégal, 1987-1988**

Ibrahima Diop (1990) a pour sa part étudié la complétude de l'état civil de la ville de Saint-Louis du Sénégal qui possède l'état civil le plus ancien du pays, et probablement de l'Afrique sub-saharienne. Ici, c'est le recensement de juin 1988 qui a servi de point de comparaison. Ce recensement comportait une question sur les décès de l'année précédente, en fait des 13 derniers mois (depuis le mois de mai 1987). Les décès déclarés à l'état civil de mai 1987 à mai 1988 ont été comparés avec ceux enregistrés au recensement. Apparemment, les deux sources sont tout à fait concordantes, puisque 869 décès ont été déclarés au recensement tandis que 850 (98 %) figurent sur les registres de l'état civil pour la même période. Mais l'analyse par âge révèle des incohérences. En particulier, il y a beaucoup plus de décès infantiles enregistrés à l'état civil (210) que déclarés au recensement (99). Ceci peut être dû à plusieurs problèmes spécifiques de l'observation rétrospective faite au recensement : erreurs sur l'âge, confusions entre décès et mort-nés, omissions, effets de télescopage, confusion entre les décès de moins d'un an et les décès d'enfants nés l'année

précédente. Par contre, on trouve un peu plus de décès d'adultes au recensement (555) qu'à l'état civil (502). Mais là encore, il y a pu y avoir des problèmes d'âge, de télescopage et l'enregistrement à l'état civil de personnes décédées hors de la ville et l'inclusion au recensement de résidents décédés hors de la ville. En tout cas, cette étude suggère que la proportion des décès de Saint-Louis enregistrés à l'état civil dépasse probablement les 90 % même dans les quartiers défavorisés de la ville. L'enregistrement des naissances à l'état civil de Saint-Louis semble aussi pratiquement complet. Au cours de la même période, 4 354 naissances étaient enregistrées à l'état civil et 4 330 ont été déclarées au recensement de 1988.

Ibrahima Diop a aussi fait une estimation indirecte de la complétude de l'état civil de Saint-Louis en utilisant la méthode de Preston-Coale. Les décès masculins auraient été enregistrés à 93 % en 1986-1988. Le sous-enregistrement des décès de 0-4 ans paraît négligeable, au moins depuis 1955. Même si l'on fait la part des imprécisions inhérentes à ces méthodes, on peut dire que l'état civil de Saint-Louis est à peu près complet. Il constitue un excellent exemple de ce qui est possible de réaliser en Afrique.

#### ***e) Yaoundé, Cameroun, 1986-1987***

Sam Kelodjoue (1994), comparant les décès des 12 derniers mois observés au recensement d'avril 1987 avec les décès enregistrés à l'état civil pour la période d'avril 1986 à mars 1987, estime à 32 % le taux de complétude, tous les âges confondus. Mais celui-ci est de 64 % pour les hommes de 15 ans et plus, et de 34 % pour les femmes de 15 ans et plus. Ce sont surtout les décès d'enfants qui échappent à l'état civil, alors que curieusement ils sont mieux saisis par les registres hospitaliers. À l'inverse de Dakar ou de Saint-Louis, Yaoundé est ainsi un exemple de complétude particulièrement faible, surtout pour les enfants.

#### ***f) Libreville, Gabon, 1969-1972***

L'état civil de Libreville, capitale du Gabon, a été étudié par Philippe Antoine *et al.* (1976) au cours de la période 1969-1972. Les décès par sexe et âge ont été rapportés aux effectifs de population recensés en juin 1969. En l'absence d'autres sources sur la mortalité à Libreville, on ne peut pas faire de comparaison directe. Mais les taux de mortalité ainsi calculés pour Libreville ont été comparés aux taux de l'ensemble du Gabon et à ceux de Dakar en 1968. La comparaison montre que la mortalité de Dakar était plutôt supérieure à celle de Libreville. Cependant, la mortalité semblait relativement faible à Libreville chez les jeunes adultes de 25-35 ans des deux sexes, et il semblait y avoir aussi un problème au delà de 50 ans. Mais ce problème

pouvait tout aussi bien provenir d'une sous-estimation des décès que d'une surévaluation des effectifs recensés, dénominateurs des taux (notamment par surestimation de l'âge des adultes). Cependant l'étude ne fournit pas de véritable estimation de la complétude.

### **g) Brazzaville, Congo, 1974-1975**

Une étude similaire a été conduite à Brazzaville, du 1er janvier 1974 au 30 juin 1975. Au total 5 132 décès des deux sexes ont été enregistrés à l'état civil. Ils ont été rapportés aux effectifs du recensement du 7 février 1974. Par ailleurs, une enquête à passages répétés (EPR) fut conduite de mai 1974 à mars 1975, sur un échantillon aléatoire au 1/100. Les naissances et les décès observés ont été appariés avec les événements enregistrés à l'état civil (Duboz *et al.*, 1976). Les 167 naissances repérées à l'EPR ont toutes été retrouvées à l'état civil, mais certaines ont été enregistrées dans un arrondissement différent de celui où elles s'étaient produites. Les taux de natalité tirés de l'état civil (54 p. 1000) étaient plus élevés que ceux de l'EPR (44 p. 1000) ou que ceux calculés sur les naissances des 12 derniers mois au recensement (42 p. 1000). Cet excès de déclaration de naissances peut s'expliquer par une forte proportion de mères non résidentes parmi les naissances enregistrées. Mais l'étude publiée ne fournit pas de données comparables pour les décès. Cependant elle compare aussi la mortalité obtenue à partir de l'état civil pour Brazzaville à celle de Dakar et de Libreville. La mortalité à Brazzaville semble supérieure à celle de Dakar, mais inférieure à celle de Libreville sans qu'il y ait d'irrégularités notables en dehors des fluctuations aléatoires dues à la faiblesse des effectifs. L'état civil de Brazzaville paraît donc à peu près exhaustif, même si on ne dispose pas d'estimation définitive de sa complétude.

### **h) Madagascar, 1966**

La tradition de l'état civil à Madagascar est très ancienne : elle remonte à 1878, à l'initiative de la reine Ranavalona II. La complétude de l'état civil de Madagascar en 1966 est évaluée par comparaison avec les résultats de l'enquête démographique par sondage de 1966 (Gendreau, 1969). Cette comparaison révèle une complétude de 79 % pour les naissances et de 54 % pour les décès. Cependant, une partie de cette sous-estimation semblait dûe au mauvais fonctionnement de la transmission de l'information : les naissances et les décès (environ 15 %) étaient bien déclarés, mais ils n'étaient pas comptabilisés car les rapports des centres n'étaient pas transmis.

Une étude plus détaillée a fait sur la mortalité infantile, la même comparaison entre l'enquête et l'état civil, pour chaque province (Lacombe, 1973). L'enregistrement des décès infantiles semblait être voisin de 100 % dans les provinces

de Tananarive et de Fianarantsoa, mais de 40 % seulement à Diego-Suarez, ce qui montre la grande variété de situations à l'intérieur du même pays.

Enfin, une étude ponctuelle menée dans les communes de Belazao, Ambano et Faratsiho donnait un taux brut de mortalité de 9,1 p. 1000 qui, comparé au taux de mortalité estimé à 25 p. 1000 pour l'ensemble de Madagascar par l'enquête de 1966, suggère la persistance à cette époque d'un fort sous-enregistrement des décès en milieu rural (Andriamboahangy, 1973).

Les trois dernières études (Libreville, Brazzaville et Madagascar, rural) fournissent des décès par sexe et âge couplés avec un recensement. Elles permettent donc l'application de la méthode de Preston-Coale d'estimation indirecte de la complétude des décès adultes par l'état civil (Nations Unies, 1984). Ces estimations (tableau 2) montrent que dans ces trois cas la complétude de l'enregistrement des décès adultes était remarquablement élevée. L'estimation dépasse même 100 %, dans les cas où de nombreux décès de non résidents sont enregistrés. Dans les trois cas, on peut noter une plus faible complétude des décès féminins. Mais dans l'ensemble, les états civils de ces deux villes et de cette zone rurale de Madagascar semblent être à peu près complets, assez pour pouvoir être utilisés à des fins statistiques.

**Tableau 2. Estimations indirectes de la complétude de l'enregistrement des décès adultes : trois études en Afrique sub-saharienne (méthode Preston-Coale)**

Étude	Taux de complétude (%)	
	sexe masculin	sexe féminin
Libreville, 1969-1972	106,1	91,0
Brazzaville, 1974	120,0	88,3
Madagascar, rural, 1970	102,8	97,1

Source : recalculé par l'auteur à partir des données publiées par Philippe Antoine *et al.* (1976), Pierre Duboz *et al.* (1976), et Bruno Disaine *et al.* (1973).

Toutes ces études montrent que les taux de complétude des décès par l'état civil varient beaucoup : de taux très bas, comme à Yaoundé, à des taux voisins de 100 % comme à Dakar ou à Saint-Louis. Cette complétude semble en général meilleure pour les adultes que pour les enfants (sauf à Dakar et à Saint-Louis où les décès d'enfants semblent bien enregistrés), et meilleure pour les hommes que pour les femmes. Cependant, cette dernière différence peut être due à un artifice, si par exemple plus de décès masculins de non résidents sont enregistrés que de décès féminins de non résidents. Mais, même un niveau de complétude de 80 % permet d'aboutir à de bonnes estimations de l'espérance de vie et même d'analyser les tendances, en supposant que la complétude reste constante, comme on peut le faire par exemple pour Abidjan.



### 3. L'exemple d'Abidjan

L'état civil d'Abidjan fonctionne depuis 1907, pratiquement depuis la fondation de la ville (Zanou, 1990). Chacune des dix communes de la ville possède un centre d'état civil, ce qui en rend l'accès facile à la population et favorise la déclaration des naissances et des décès. Dans une étude récente, nous avons utilisé cette source pour analyser les tendances de la mortalité à Abidjan au cours des 20 dernières années (1973-1992), dix ans avant le début de l'épidémie de sida (1973-1982) et dix ans depuis le début de l'épidémie (1983-1992) (Garenne *et al.*, 1995).

Cette étude est fondée sur la reconstruction de tables de mortalité abrégées annuelles, de 1973 à 1992. Ces tables de mortalité ont été établies à partir de taux de mortalité par âge obtenus en divisant les décès déclarés à l'état civil par les effectifs de population correspondants, par sexe et âge et pour chaque année. La population par sexe et âge a été reconstruite par interpolation log-linéaire entre les deux recensements de 1975 et 1988. La valeur des tables ainsi obtenues dépend bien évidemment de la complétude de l'enregistrement des décès à l'état civil.

#### a) Complétude de l'enregistrement des décès chez les enfants

La complétude de l'enregistrement des décès chez les enfants a été évaluée en comparant les taux de mortalité ainsi calculés à ceux tirés de l'enquête à passages répétés (EPR) de 1978-1979. Ces comparaisons font apparaître un déficit d'enregistrement des décès de jeunes enfants. Ainsi, la mortalité de 0 à 5 ans ( ${}_5q_0$ ) à l'état civil est inférieure de 37 % à celle de l'EPR en 1978. De même, la mortalité de 0 à 5 ans à l'état civil est inférieure de 30 % à celle donnée par l'estimation indirecte en 1973. L'enregistrement à l'état civil des décès d'enfants est donc de médiocre qualité à Abidjan.

#### b) Complétude de l'enregistrement des décès chez les adultes

L'enregistrement des décès d'adultes est nettement plus complet. La complétude en a été évaluée de deux manières : selon la méthode directe, en comparant l'état civil à l'EPR, et selon la méthode indirecte de Preston et Coale. La méthode directe indique qu'il n'y a pas de déficit majeur d'enregistrement des décès chez les adultes : le taux de complétude obtenu pour les hommes de 15 à 60 ans ( ${}_{45}q_{15}$ ) est largement supérieur à 100 % (162 %), ce qui pourrait s'expliquer à la fois par l'enregistrement de non résidents et surtout par les biais de l'EPR (faible taille de l'échantillon, et sélection de la population ivoirienne). D'ailleurs la mortalité des hommes est anormalement faible

à l'EPR par rapport à celle des femmes. Le taux de complétude observé est légèrement inférieure à 100 chez les femmes (92 %). Tout cela indique que dans l'ensemble l'état civil doit être assez complet pour les décès d'adultes. Les estimations de l'espérance de vie à 15 ans sont voisines à l'état civil et à l'EPR : pour les hommes, de 49,5 ans d'après l'état civil et de 51,7 ans d'après l'EPR, et pour les femmes, de 56,2 ans d'après l'état civil et de 55,2 d'après l'EPR (tableau 3).

**Tableau 3. Estimations de la complétude de l'enregistrement des décès à Abidjan**

Groupe d'âges	Données prises en référence	Méthode	Taux de complétude apparent (%)
Enfants de 0-4 ans	EPR (1978)	Directe	63
Enfants de 0-4 ans	EPR (1973)	Indirecte	70
Hommes de 15-59 ans	EPR (1978)	Directe	162 (1)
Femmes de 15-59 ans	EPR (1978)	Directe	92 (1)
Hommes de 20 + ans	Rec <sup>1</sup> (1975)	Indirecte	97
Femmes de 20 + ans	Rec <sup>1</sup> (1975)	Indirecte	81
Source : Garenne <i>et al.</i> , 1995 (tableaux 3.1 et 3.4).			
(1) Basé sur un faible échantillon de la population ivoirienne.			

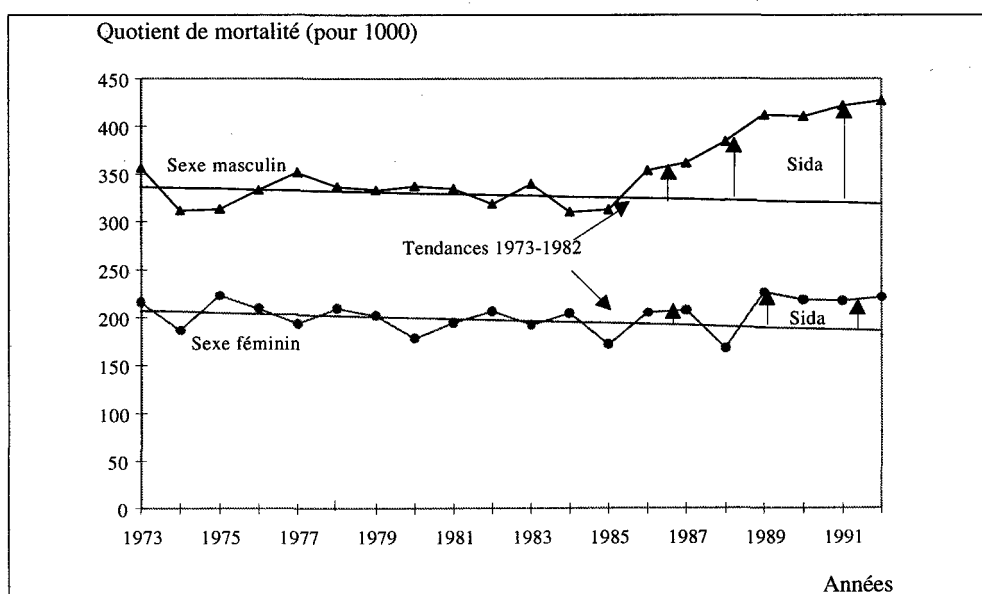
La méthode indirecte donne des estimations similaires. Elle a pu être conduite à partir du recensement de 1975 et du recensement de 1988. Au recensement de 1975, la complétude est de 97 % pour les hommes et de 81 % pour les femmes, ce qui est considérablement plus élevé que pour les enfants. Au recensement de 1988 l'estimation de la complétude est encore plus élevée (132 % pour les hommes et 95 % pour les femmes), mais cette estimation indirecte est biaisée du fait de l'augmentation soudaine de la mortalité due au sida (voir ci-dessous). Finalement, la complétude semble suffisamment élevée pour fournir une bonne approximation de la mortalité adulte. De plus, cette complétude semble s'être maintenue au cours du temps, ce qui permet d'analyser les tendances.

### ***c) Tendances de la mortalité adulte à Abidjan, 1973-1992***

Les données ainsi reconstituées font apparaître une faible tendance à la baisse de la mortalité adulte (15-59 ans) entre 1973 et 1985, suivie par une augmentation brutale à partir de 1986. Cette augmentation est visible dans pratiquement tous les groupes d'âges, de 15 à 59 ans et pour les deux sexes (figure 1). L'augmentation est particulièrement forte entre 25 et 44 ans : au cours de la période 1986-1992, la mortalité double pour les hommes et augmente de 50 % chez les femmes par rapport à

ce qu'aurait donné l'extrapolation de la tendance 1973-1982. Cette augmentation est attribuable à l'importante épidémie de sida qui sévit en Abidjan, et dont les premiers cas cliniques ont été déclarés en décembre 1985.

Cette forte augmentation de la mortalité peut être comparée aux estimations indépendantes de l'expansion de l'épidémie de sida faites soit d'après les cas déclarés officiellement, et qui donc ont été certifiés par des médecins, soit d'après les cas estimés à partir des enquêtes de séro-épidémiologie. La comparaison est surprenante. La mortalité par sida que suggère l'analyse des tendances de la mortalité observée à l'état civil est approximativement 7 fois plus élevée que celle calculée à partir des cas déclarés officiellement et 2 fois plus élevée que la mortalité par sida estimée d'après l'enquête de séro-épidémiologie de 1989.



**Figure 1. Tendances de la mortalité des adultes de 15-59 ans, Abidjan 1973-1992**

L'utilité des informations fournies par l'état civil prend ici toute sa valeur. Même si certains de ces décès sont des décès de non résidents (16 % d'après les registres), l'état civil apparaît comme une source extrêmement précieuse d'évaluation des conséquences démographiques du sida.

#### 4. Discussion

L'état civil reste imparfait en Afrique, tout particulièrement en milieu rural, mais aussi dans de nombreuses villes, y compris dans des capitales d'État comme Yaoundé. Mais de nombreux exemples (Dakar, Saint-Louis etc.) sont là pour nous rappeler qu'un bon état civil est possible en Afrique. Un état civil complet nécessite des structures administratives suffisantes, une bonne organisation et une forte volonté politique, ainsi que ce que Michel François appelle "la tradition de l'état civil", c'est-à-dire la routine, l'habitude de la population de déclarer ses naissances, ses décès et ses changements d'état matrimonial.

L'exemple d'Abidjan illustre clairement une des utilisations possibles de l'état civil : évaluer les tendances de la mortalité, un des indicateurs les plus fiables de l'état de santé d'une population. Dans le cadre d'une crise majeure telle que celle de l'épidémie de sida, les données de l'état civil prennent toute leur valeur. Ces données pourraient tout aussi bien être utilisées pour évaluer des programmes de santé publique, qui ont été très nombreux ces dernières années. Ils pourraient encore plus souvent l'être pour évaluer des programmes de planification des naissances, puisque l'enregistrement des naissances est en général meilleur que celui des décès.

Une des manières de valoriser les données de l'état civil serait d'organiser systématiquement l'informatisation des données de base, comme cela est déjà réalisé à Dakar, ainsi que dans d'autres villes africaines. Sans informatique, l'analyse d'Abidjan n'aurait pas été possible. Le fait de disposer de données déjà saisies sur support informatique permet de produire rapidement des rapports réguliers, en particulier des rapports annuels comme on en voyait parfois dans les années 1960 et 1970, mais qui ont eu tendance à disparaître par la suite (Madagascar, Sénégal etc.).

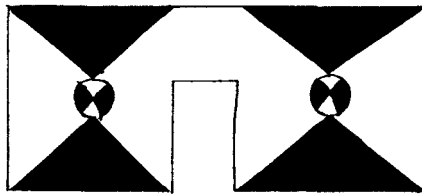
La publication et l'analyse des données de l'état civil en Afrique peut aussi permettre une prise de conscience de leur importante démographique et sanitaire. Cette prise de conscience pourrait permettre de promouvoir l'amélioration des systèmes là où ils sont encore très déficients.

#### Références bibliographiques

ANTOINE Philippe, CANTRELLE Pierre, SODTER François, 1976. – "Enregistrement des décès et étude de la mortalité urbaine. État civil de Libreville, Gabon, 1969-1972", *Cahiers ORSTOM, série Sciences Humaines*, Vol. XIII, n° 3, p. 267-282.

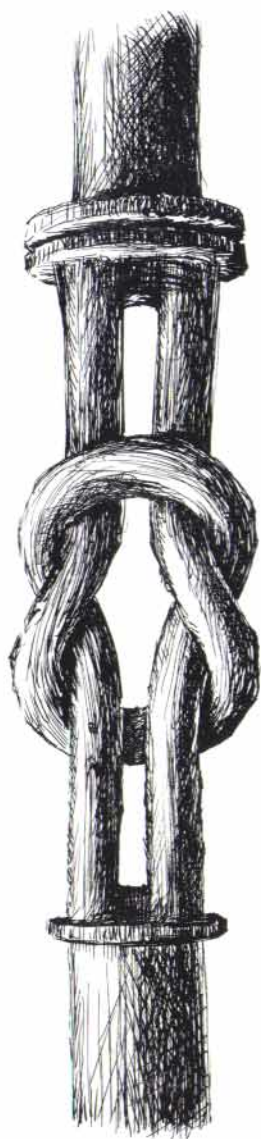
- BENOIT Michel *et al.*, 1980. – *Kongoussi - Tikare. Enquête de sources complémentaires en milieu rural Mossi (Haute-Volta, 1978). Méthodologie et premiers résultats.* – Paris, ORSTOM, 59 p. (Document de travail, n° 10).
- CANTRELLE Pierre, 1969. – *Étude démographique dans la région du Sine-Saloum : état civil et observation démographique.* – Paris, ORSTOM, 121 p. (Travaux et Documents, n° 1).
- DIOP Ibrahima Lamine, 1990. – *Étude de la mortalité à Saint-Louis du Sénégal à partir des données d'état civil.* – Paris, IDUP, 295 p. (Thèse de doctorat en démographie).
- DISAINE Bruno et ANDRIAMBOAHANGY, 1973. – "Confrontation de l'état civil avec un recensement : un exemple dans la préfecture d'Antsirabe", *Cahiers ORSTOM, série Sciences Humaines*, Vol. X, n° 4, p. 361-370.
- DUBOZ Pierre et HERRY Claude, 1976. – "Étude sur l'enregistrement des naissances et des décès à Brazzaville (1974-1975), République Populaire du Congo", *Cahiers ORSTOM, série Sciences Humaines*, vol. XIII, n° 3, p. 283-295.
- DUGAS DE LA BOISSONNY Christian, 1988. – *L'état civil.* – Paris, PUF, collection « Que sais-je ? », 127 p.
- FRANÇOIS Michel, 1988. – "L'état civil", in : CLAIRIN *et al.*, *De l'homme au chiffre. Réflexions sur l'observation démographique en Afrique*, p. 91-112. – Paris, CEPED, 329 p. (Étude du CEPED, n° 1)
- FRANÇOIS Michel, 1991. – *L'amélioration de l'enregistrement des faits d'état civil en Afrique francophone au sud du Sahara : quelle stratégie ?.* – Pékin, Association internationale sur les statistiques d'état, 5 p. (Communication à la seconde conférence de l'association internationale sur les statistiques d'état).
- FRANÇOIS Michel, 1993. – *La situation de la collecte des données démographiques en Afrique sub-saharienne francophone ; quelques suggestions pour l'améliorer.* – Montréal, UIESP, 18 p. (Communication au XXII<sup>ème</sup> congrès général de l'UIESP, 24 août-1<sup>er</sup> septembre 1993).
- GARENNE Michel, MADISON Maria, TARANTOLA Daniel, ZANOU Benjamin, AKA Joseph et DOGORÉ Raymond, 1995. – *Conséquences démographique du SIDA en Abidjan.* – Paris, CEPED, (à paraître dans Les Études du CEPED).
- GENDREAU Francis, 1969. – "Quelques aspects de la recherche en démographie à Madagascar", *Cahiers de l'ORSTOM, série Sciences Humaines*, vol. VI, n° 4, p. 93-127.
- GENDREAU Francis, 1993. – "L'état civil", in : *La population de l'Afrique : manuel de démographie*, chap. 4, p. 61-74. – Paris, Karthala-CEPED, 463 p.
- KELODJOUÉ Sam, 1994. – *Essai d'utilisation des statistiques d'état civil et sanitaires dans l'étude de la mortalité à Yaoundé.* – Paris, CEPED, 56 p. (Rapport de stage).
- LACOMBE Bernard, 1970. – *Fakao (Sénégal). Dépouillement de registres paroissiaux et enquête démographique rétrospective. Méthodologie et résultats.* – Paris, ORSTOM, 156 p. (Travaux et Documents, n° 7).
- LACOMBE Bernard, 1973. – "L'état civil malgache et son exploitation démographique". *Cahiers ORSTOM, série Sciences Humaines*, Vol. X, n° 4, p. 344-360.
- LY Viviane, 1978. – *Méthodologie de la collecte et évaluation des données sur la mortalité en Afrique intertropicale : étude des registres de décès de Dakar 1964-1971.* – Paris, Université de Paris I, Institut de Démographie de Paris? (Mémoire de DEA en démographie).
- NATIONS UNIES, 1984. – *Manuel X. Techniques indirectes d'estimation démographique.* – New-York, Département des Affaires Économique et Sociales Internationales, 324 p. (Étude démographique, n° 81).

- PODLEWSKI André, 1970. – *Un essai d'observation permanente des faits d'état civil dans l'Adamaoua. Recherche méthodologique.* – Paris, ORSTOM, 150 p. (Travaux et Documents, n° 5).
- PODLEWSKI André, CANTRELLE Pierre, PICOUET Michel, TABUTIN Dominique et VALLIN Jacques, 1973. – "L'état civil", in : GDA (éd.), *Sources et analyse des données démographiques : application à l'Afrique d'expression française et à Madagascar*, chap. 4, Tome 1 : sources des données, p. 143-205. – Paris, INED/INSEE/ORSTOM/SEAEC.
- SALEM Gérard et WAITZENEGGER Florence, 1991. – "Essai d'évaluation de la qualité de l'état civil en milieu urbain : l'exemple de Pikine", in : CERPOD (éd.), *Actes du séminaire régional sur les statistiques vitales*, p. 159-186. – Bamako, 259 p.
- ZANOU Benjamin, 1990. – *Pour une utilisation démographique de l'état civil en Afrique: le cas de la Côte d'Ivoire.* – Paris, Université de Paris-1, Institut de Démographie de Paris, 348 p. (Thèse de doctorat en démographie).
- ZANOU Benjamin, 1993. – *Étude socio-démographique de la commune de Kouibly.* – Abidjan, INS, 72 p. (Document de travail, numéro spécial).





CENTRE FRANÇAIS SUR LA POPULATION ET LE DÉVELOPPEMENT



**CLINS D'ŒIL  
DE DÉMOGRAPHES  
À L'AFRIQUE**

et à

**Michel François**